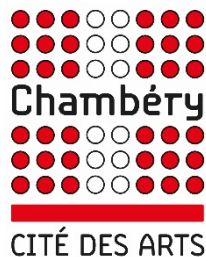


C O N S E R V A T O I R E
H E C T O R B E R L I O Z
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL



Conservatoires du réseau de l'Arc Alpin Annecy / Chambéry / Grenoble / CAPI

Dossier d'inscription

EXAMEN D'ENTREE Prépa de L'Arc Alpin 2021/2022
Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)
(En préfiguration)

THEATRE

Dossier à retourner au plus tard
Le jeudi 22 avril 2021

Nom			
Prénom			
Date de naissance		Adresse :	
Téléphone			
Mail			
Conservatoire de rattachement demandé	<input type="checkbox"/> Annecy <input type="checkbox"/> Chambéry <input type="checkbox"/> Grenoble		

Le candidat majeur (ou le représentant légal pour le candidat mineur) :

Nom, prénom

Le :

Signature :

Études théâtrales suivies antérieurement :

Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudie les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Si vous étiez inscrit dans un autre conservatoire que l'Arc Alpin pendant l'année scolaire 2020/2021, vous devez fournir les attestations de niveau des études suivies dans un autre établissement et remplir le tableau ci-dessous :

Disciplines suivies	Nombre d'années de pratique	Niveau et cycle	Établissement fréquenté

Examen d'entrée :

- Scène dialoguée.
- Parcours libre de 3 minutes (monologue ou toute autre forme de production scénique).
- Participation à une journée de travail collectif dirigé.
- Entretien individuel avec le jury portant sur les motivations du candidat.

Les dates des épreuves d'entrée vous seront communiquées ultérieurement

Dossier à retourner par mail à l'établissement concerné
au plus tard le jeudi 22 avril 2021 dûment rempli et signé,
Accompagné d'une **lettre de motivation**

CRR d'Annecy

À l'attention d'Adeline Bocquet
10 rue Jean-Jacques Rousseau, 74000 Annecy
04 50 33 87 18
adeline.bocquet@annecy.fr

CRR de Chambéry

À l'attention de Solen Lebras
Cités des arts, Jardins du Verney, 73000 Chambéry
04 79 60 23 91
s.lebras@mairie-chambery.fr

CRR de Grenoble

6 chemin de Gordes, 38100 Grenoble
04 76 46 48 44
conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr

Merci de nous signaler si vous bénéficiez de dispositions particulières pour les examens
(Circulaire n°2006-215 du 26/12/2006 – BO n°1 du 4 janvier 2007)

Règlement des études « La Prépa de l'Arc alpin »

Le règlement est un outil au service de l'enseignement dans le cadre d'une institution. Le conservatoire est une école, un lieu de vie, un espace de socialisation, d'épanouissement, dont l'organisation des études vise au développement de l'individu au sein d'un groupe permettant à chacun de s'engager, à suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi, et de présenter les concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le texte a pour but de fixer un certain nombre de valeurs qui président à l'organisation pédagogique commune des établissements de l'Arc alpin. Il précise également les modalités d'accès, les contenus et les conditions de certification de ces enseignements préparatoires. Il garantit également par l'harmonisation des contenus et des objectifs, un socle commun de compétences et de connaissances évalué selon des modalités identiques et précisé dans les maquettes pédagogiques. Chacun-e des directeurs-trices, responsable de son établissement veille à l'application conforme du règlement. Toute demande de dérogation doit être adressée au directeur-trice de l'établissement dont dépend l'élève.

Théâtre

Modalités d'accès

L'admission dans "la Prépa de l'Arc Alpin" se fait selon les modalités définies par l'article 7 de l'arrêté du 5 janvier 2018. Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature. Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, des parcours atypiques ou non-conventionnels, une commission, constituée des directeurs-trices des conservatoires de l'Arc Alpin et des responsables pédagogiques, étudie les dossiers des candidats qui ne seraient pas issus d'un établissement d'enseignement artistique.

Le dépôt du dossier de candidature doit faire apparaître l'établissement choisi par le-la candidat-e pour suivre les enseignements de "la Prépa de l'Arc Alpin".

L'épreuve d'admission se déroule en plusieurs temps consécutifs:

- Scène dialoguée
- Parcours libre de 3 minutes (monologue ou toutes formes de prestation scénique)
- Participation à une journée de travail collectif dirigé
- Entretien individuel avec le jury, pendant lequel le-la candidat-e présente son parcours, son projet, et détaille ses motivations pour intégrer la classe préparatoire à l'enseignement supérieur.

A l'issue des épreuves, l'admission dans le cursus est prononcée par le jury, constitué:

- d'un-e directeur-trice de l'un des établissements concernés, ou de son représentant, qui préside le jury
- du/de la responsable pédagogique de l'établissement organisateur de l'examen.
- d'un-e enseignant-e de l'équipe pédagogique ou d'un membre extérieur justifiant d'une expérience pédagogique théâtrale.

Organisation du cursus

Durée du cycle : 2 ans

Volume horaire total au moins 1000 h de cours minimum 16h hebdomadaire sur deux ans

Le cursus comporte les enseignements suivants :

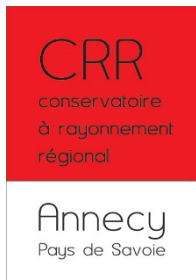
Entraînement corporel et vocal	Pratique de l'interprétation
Lecture	Écriture textuelle et scénique
Dramaturgie	Improvisation
Travail de la mémoire	Etude des formes et esthétiques associées
Culture théâtrale	Approche des métiers de la scène
Projet personnel	

Le cursus s'organise à partir :

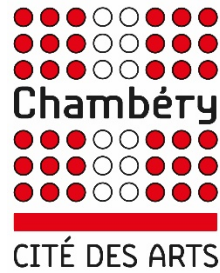
- De l'enseignement délivré par l'équipe pédagogique
- D'un programme annuel de stages confiés à des intervenants extérieurs (artistes en activités ou enseignants de l'enseignement supérieur)
- D'un tutorat par l'équipe pédagogique de projets personnels d'élèves

L'élève sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la deuxième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie par chaque établissement. Cette attestation s'appellera Diplôme d'Établissement Théâtral (DET).



ANNECY



CRR D'ANNECY

10 Rue Jean-Jacques Rousseau
74000 Annecy
Tél. 04 50 33 87 18
Mail : crr@annecy.fr
www.crr.annecy.fr

CRR DE CHAMBERY

Cité des arts, Jardin du Verney
73000 Chambéry
Tél. 04 79 60 23 70
Mail : accueil.cite@mairie-chambery.fr
<https://www.chambery.fr/89-la-cite-des-arts.htm>

CONSERVATOIRE
HECTOR BERLIOZ
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL



CRD HECTOR BERLIOZ (CAPI)

1 Avenue des Alpes
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél. 04 74 93 54 05
Mail : conservatoire@capi38.fr
www.conservatoire.capi-agglo.fr



Conservatoire
de Grenoble



CRR DE GRENOBLE

6, chemin de Gordes
38100 Grenoble
Tél. 04 76 46 48 44
Mail : conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr
www.conservatoire-grenoble.fr